

Réf. à rappeler : 328584/45

**AVENANT A BAIL**  
(Changement d'activité)

PARIS HABITAT – OPH, Etablissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 21 bis rue Claude Bernard à Paris 5<sup>ème</sup>, immatriculé au RCS de Paris sous le n° 344 810 825.

Représenté par Madame Cécile BELARD du PLANTYS, Directrice Générale, et par délégation,

Monsieur Stéphane ANDREUX, Chef de service en charge de la gestion des commerces, domicilié au 21 bis rue Claude Bernard 75005 Paris, agissant aux présentes en vertu d'une délégation de signature qui lui a été conférée par Madame Cécile BELARD du PLANTYS, Directrice Générale de Paris Habitat-OPH, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 mai 2022.

Madame Cécile BELARD du PLANTYS, Directrice Générale, nommée dans sa fonction suivant la délibération n°2022-02 du Conseil d'Administration du 17 février 2022, régulièrement constitué et ayant valablement délibéré, en date 17 février 2022, autorisée à déléguer sa signature suivant délibération numéro 2022-13 du Conseil d'Administration, régulièrement constitué et ayant valablement délibéré en date du 31 mars 2022.

Et ayant tous pouvoirs ainsi qu'il résulte de l'article R 421.18 du code de la construction et de l'habitation.

Ci-après dénommé « le BAILLEUR ».

d'une part,

**société AU BILLOT DES HALLES**, Société par Actions Simplifiées, au capital de 38 200 euros, dont le siège est à PARIS (75001), 2 rue des Prouvaires et 48 rue Saint Honoré, identifiée au SIREN sous le numéro 732 031 240 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

**Représentée par :**

**Monsieur Pierre DUBOIS**, domicilié à PARIS (75012), 31 rue de Bercy et ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes, agissant aux présentes en qualité de Gérant.

ci-après dénommé le Locataire,

d'autre part,

*P VP*

il a été exposé et convenu ce qui suit :

### EXPOSE DES FAITS

Par acte sous seing privé en date du 19 février 2008, PARIS HABITAT OPH a consenti à la **SAS VOLAILLES PREMIERES**, un bail d'une durée de neuf années entières et consécutives à compter du **1<sup>er</sup> avril 2000**, pour une boutique référencée **159639**, composé d'une surface en rez-de-chaussée de **26 m<sup>2</sup>** environ, et d'un sous-sol de **23 m<sup>2</sup>**, et **114 m<sup>2</sup>** au 2<sup>eme</sup> sous-sol le tout dépendant de l'immeuble sis à Paris 1<sup>er</sup>, 5 rue Sainte Opportune, pour l'exercice d'une activité de **VOLAILES-GIBIERS ET DERIVES AU DETAIL, SERVICES ET FOURNITURES** à l'exclusion de tous autres commerces, industries ou professions, moyennant un loyer annuel boutique de **13 551,22 € HT HC**, hors TVA.

Le bail est en tacite reconduction.

### CONVENTION

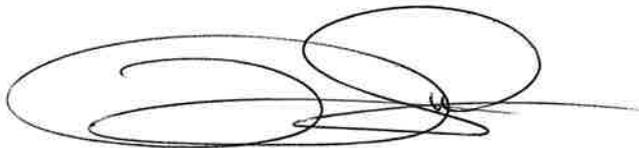
**ARTICLE 1** – PARIS HABITAT OPH autorise la nouvelle activité suivante : **BOUCHERIE RESTAURATION** à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2024**, et pour un loyer de **21 360 €**.

**ARTICLE 2** - Dans le cas où la clause de changement d'activité viendrait à s'éteindre par le fait du LOCATAIRE ou pour quelque motif que ce soit, le loyer annuel hors taxes hors charges, hors TVA susvisé resterait acquis et le LOCATAIRE ne pourra prétendre à aucune diminution de loyer.

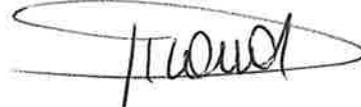
**ARTICLE 3** - Les autres clauses, charges et conditions du bail susvisé demeurent sans changement.

Fait à Paris, le

SAS AU BILLOT  
Pierre DUBOIS



Le Bailleur Paris Habitat OPH  
La Directrice générale  
Et par Délégation, le chef de service  
P/o le Responsable Portefeuille Commerces  
Valérie PICAUD



Réf. à rappeler : 328581/41

**AVENANT A BAIL**  
(Changement d'activité)

PARIS HABITAT – OPH, Etablissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 21 bis rue Claude Bernard à Paris 5<sup>ème</sup>, immatriculé au RCS de Paris sous le n° 344 810 825.

Représenté par Madame Cécile BELARD du PLANTYS, Directrice Générale, et par délégation,

Monsieur Stéphane ANDREUX, Chef de service en charge de la gestion des commerces, domicilié au 21 bis rue Claude Bernard 75005 Paris, agissant aux présentes en vertu d'une délégation de signature qui lui a été conférée par Madame Cécile BELARD du PLANTYS, Directrice Générale de Paris Habitat-OPH, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 mai 2022.

Madame Cécile BELARD du PLANTYS, Directrice Générale, nommée dans sa fonction suivant la délibération n°2022-02 du Conseil d'Administration du 17 février 2022, régulièrement constitué et ayant valablement délibéré, en date 17 février 2022, autorisée à déléguer sa signature suivant délibération numéro 2022-13 du Conseil d'Administration, régulièrement constitué et ayant valablement délibéré en date du 31 mars 2022.

Et ayant tous pouvoirs ainsi qu'il résulte de l'article R 421.18 du code de la construction et de l'habitation.

Ci-après dénommé « le BAILLEUR ».

d'une part,

et la **société AU BILLOT DES HALLES**, Société par Actions Simplifiées, au capital de 38 200 euros, dont le siège est à PARIS (75001), 2 rue des Prouvaires et 48 rue Saint Honoré, identifiée au SIREN sous le numéro 732 031 240 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

**Représentée par :**

**Monsieur Pierre DUBOIS**, domicilié à PARIS (75012), 31 rue de Bercy et ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes, agissant aux présentes en qualité de Gérant.

ci-après dénommé le Locataire,

d'autre part,

VP

il a été exposé et convenu ce qui suit :

### EXPOSE DES FAITS

Par acte sous seing privé en date du 19 février 2008, PARIS HABITAT OPH a consenti à la **SAS VOLAILLES PREMIERE**, un bail d'une durée de neuf années entières et consécutives à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2007**, pour une boutique référencée **159636**, composé d'une surface en rez-de-chaussée de **27 m<sup>2</sup>** environ, et d'un sous-sol de **27 m<sup>2</sup>**, le tout dépendant de l'immeuble sis à Paris 1<sup>er</sup>, 6 rue des Prouvaires, pour l'exercice d'une activité de **VENTE DE PRODUITS CARNES ET AVICOLES AINSI QUE LEURS DERIVES** à l'exclusion de tous autres commerces, industries ou professions, moyennant un loyer annuel boutique de **8 005,80 € HT HC**, hors TVA.

Le bail est en tacite reconduction.

### CONVENTION

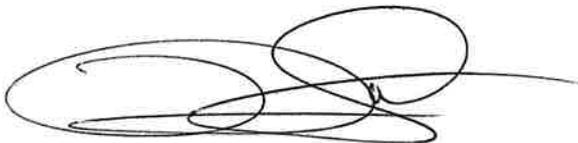
**ARTICLE 1** – PARIS HABITAT OPH autorise le PRENEUR à adjoindre à l'activité de **VENTE DE PRODUITS CARNES ET AVICOLES AINSI QUE LEURS DERIVES**, l'activité de **BOUCHERIE RESTAURATION** à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2024**.  
En contrepartie, le montant du loyer annuel hors taxeS, hors chargeS, est porté à **12 960€**.

**ARTICLE 2** - Dans l'hypothèse où le PRENEUR déciderait de ne pas exercer dans les lieux loué la totalité des activités autorisées et/ou dans l'hypothèse où il n'obtiendrait pas les autorisations administratives lui permettant d'exercer dans les lieux loués la totalité des activités autorisées, le loyer annuel, hors taxes, hors charges, susvisé resterait acquis et le PRENEUR ne pourra prétendre à aucune diminution de loyer.

**ARTICLE 3** - Les autres clauses, charges et conditions du bail susvisé demeurent sans changement.

Fait à Paris, le

SAS AU BILLOT DES HALLES  
Pierre DUBOIS



Le Bailleur Paris Habitat OPH  
La Directrice générale  
Et par Délégation, le chef de service  
P/o le Responsable Portefeuille Commerces  
Valérie PICAUD

